



Viticulture

PACA

n°1
18 mars 2026



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Référent filière & rédacteurs

Florine THEVENOT

Chambre d'Agriculture de Vaucluse

florine.thevenot@vaucluse.chambagri.fr

Directeur de publication

Georgia LAMBERTIN

Présidente de la Chambre Régionale
d'Agriculture Provence Alpes-Côte
d'Azur

Maison des agriculteurs

22 Avenue Henri Pontier

13626 Aix en Provence cedex 1

contact@paca.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service Régional de l'Alimentation
PACA

132 boulevard de Paris
13000 Marseille

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

La stratégie

écophyto 2030

Réduire et améliorer
l'utilisation des phytos

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

Phénologie

Grenache : proche à une semaine d'avance par rapport à 2025

Maladies

Excoriose : observer les parcelles et les conditions climatiques

Mildiou : risque faible sur parcelles très précoces si pluie
annoncée

Ravageurs

Vers de la grappe : début du vol sur les secteurs très précoces

Réglementaire

Note technique nationale sur les résistances de la vigne

Note réglementation protection des abeilles

Liste Produits de Biocontrôle

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo

B

Notes nationales

Biodiversité

Datura stramoine



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA



Stade D :
Eclatement des
bourgeons



Stade C :
Pointe verte



Stade B :
Bourgeon dans le
coton



Stade A:
repos d'hiver

Photos CA84

Grenache

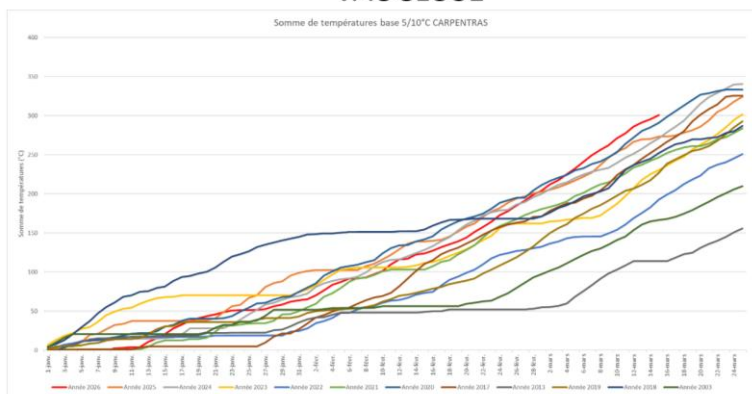
Secteur 0	Secteur I	Secteur II	Secteur III	Secteur IV	Secteur V
Stade B à D	Stade A à D	Stade A à D	Stade A à C	Stade A à B	Stade A
C majoritaire	C majoritaire	B majoritaire	B majoritaire	A majoritaire	

Le stade observé est conditionné par la date de taille

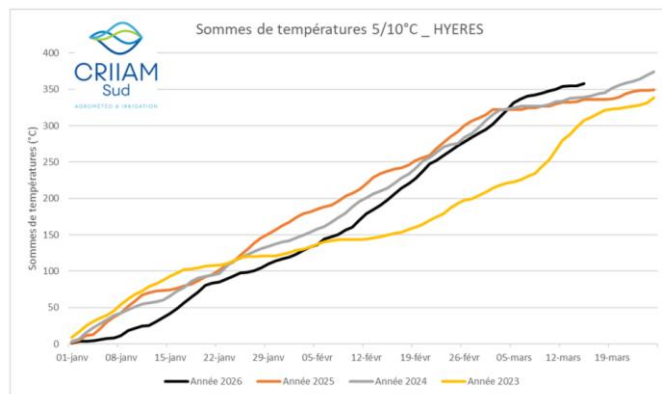
Carte de précocité

La somme des températures base 5/10°C du 1^{er} janvier au 16 mars indique que, au 18 mars, l'année 2026 présente quelques jours à une semaine d'avance sur 2025, année précoce.

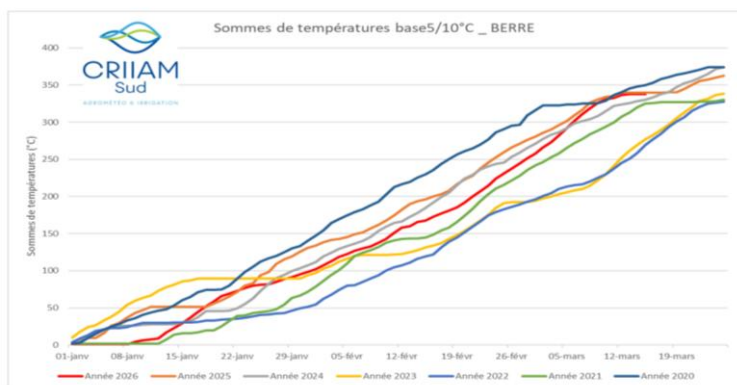
VAUCLUSE



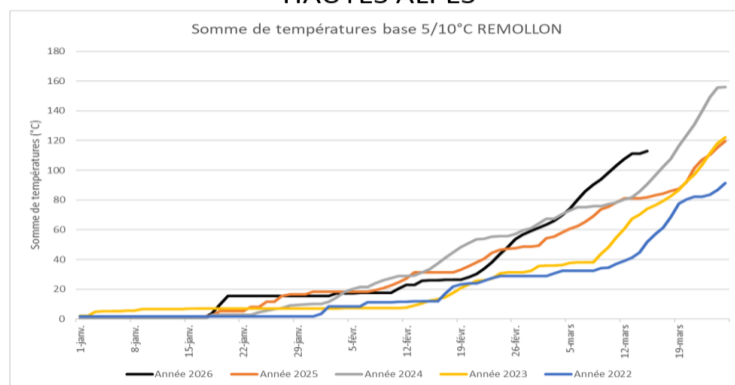
VAR



BOUCHES DU RHONE



HAUTES ALPES



Les courbes sont réalisées avec les sommes de températures base 5°C à partir du 1^{er} janvier puis avec des températures 10°C au-delà de 321°C (seuil débourrement grenache). Ce calcul est issu des travaux de Iñaki Garcia de Cortazar (INRAe, Avignon) pour modéliser les stades phénologiques de la vigne.

Excoriose

Biologie

L'excoriose est une maladie due à un champignon : *Phomopsis viticola*. Il hiverne sous forme de mycelium dans les bourgeons dormants et sous forme de pycnides sur les coursons.

Lorsque le temps est humide, les pycnides libèrent des spores. Ces spores, incluses dans un gel appelé cirrhe, sont ensuite disséminées par les pluies. Elles ne peuvent contaminer que les très jeunes pousses situées à proximité immédiate.

Les conditions nécessaires aux contaminations printanières :

- vigne réceptive : à partir du stade « éclatement des bourgeons » (stade D) et jusqu'au stade « 2-3 feuilles étalées » (stade E).
- présence de symptômes sur la parcelle
- pluie pour disséminer les spores et températures (8 à 10°C minimum) et humectation suffisantes (minimum 12 heures)



Pour plus d'information, cliquer [ici](#)

Symptômes d'excoriose



Photo CA84

Observations

Sur 24 parcelles observées du 03 mars au 18 mars, 3 parcelles présentent plus de 10% de coursons exprimant l'excoriose.

Analyse de risque



Inutile d'intervenir si le stade D n'est pas atteint et/ou absence de pluie



Gestion alternative du risque

La lutte prophylactique est limitée et elle consiste à :

- Maîtriser la vigueur de la vigne pour en diminuer sa sensibilité, la gestion de la fertilisation ...
- Eliminer les bois porteurs de symptômes en conservant les bois les plus sains lors de la taille d'hiver



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: soufre).

Mildiou

Biologie

Le mildiou est une maladie due au champignon *Plasmopara viticola*. Sa conservation hivernale se réalise sous forme

d'œufs (oospores) présents essentiellement dans les feuilles mortes. La qualité de conservation des oospores dépend

de la pluie et des températures : plus l'hiver est doux et humide, plus le potentiel d'attaque est élevé au printemps.

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage.

Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol

Pour plus d'information, cliquer [ici](#)

Tache de mildiou sur feuille



Photos CA84

Territoire Sud Drôme/Bouches du Rhône/Hautes Alpes/Var/Vaucluse

Observations

Les pluies du 10 au 13 mars ont pu être contaminatrices sur les rares parcelles présentant des organes verts à ces dates (modèle Milstop). Le modèle indique une contamination faible à forte pour une sortie de foyers primaires visibles début avril.

Analyse de risque

Cas général



Cas très particulier : si pluie annoncée, et si parcelles très précoces et sensibles ayant des organes verts le 10-13 mars



Mildiou

Gestion alternative du risque

Mesures prophylactiques :

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.

B Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: phosphonate de potassium, disodium phosphonate...) . La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

R Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides mildiou ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.
Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

Ravageurs

Vers de la grappe

Biologie

Le terme « vers de la grappe » recouvre trois espèces en vigne : Eudémis (*lobesia botrana*), Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*) et Eulia (*Argyrotaenia ljunghiana*).

Dans notre région ce sont principalement l'Eudémis et la Cochylis qui sont présentes.

Eudémis



Cochylis



Adultes et larves (source : INRAE)

La différence principale entre ces deux espèces réside dans le nombre de générations : deux générations pour la Cochylis, trois générations pour l'Eudémis.

Première génération : le vol peut commencer vers la mi-mars pour les zones précoces et s'échelonner sur plus d'un mois. Les pontes localisées au départ sur les bois lisses des coursons sont déposées par la suite sur les bractées des inflorescences. L'éclosion des œufs débute dès que la grappe est bien formée.

Cinq stades larvaires, appelés L1, L2, L3, L4 et L5, vont se succéder. A partir des stades L3 et principalement L4, les larves consomment les boutons floraux et sont responsables de la formation des glomérules (agglomérats de résidus de boutons floraux et de fils de soie tissés par la larve).

Vers de la grappe

Observations

Les premiers papillons ont été piégés en secteur très précoce.

Analyse de risque

Prévisions du modèle ACTIV

	Tout début du vol
Secteur très précoce	Depuis le 17 mars
Secteur précoce	A partir du 21 mars
Secteur médian	A partir du 24 mars
Secteur tardif	A partir du 27 mars
Secteur très tardif	A partir du 30 mars



Si ce n'est pas déjà fait, mettre en place les pièges afin de valider le début du vol.



Inutile d'intervenir



Gestion alternative du risque



Parmi les techniques de biocontrôle, il y a la confusion sexuelle.

Principe : diffuser de façon massive des phéromones de synthèse dans l'atmosphère afin de désorienter le papillon mâle et empêcher l'accouplement, rompant ainsi le cycle du ravageur.
En pratique : la pose des diffuseurs doit s'effectuer au plus près du début du vol.



Pour plus d'information, cliquer [ici](#)

Réglementaire

Note technique nationale



Les champignons responsables du Mildiou, de l'Oïdium, du Black rot et du Botrytis sur vigne sont exposés à des risques de résistance vis-à-vis de plusieurs familles de produits phytosanitaires. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note commune de gestion de la résistance 2026 - [ICI](#)

Note réglementation protection des abeilles



Note Nationale - Focus
Bulletin de Santé du Végétal



Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver

Pour lire la note
complète

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché

> Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (*Ephy, Guide Phyteis, Phytodata*)

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

- > Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- > Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
 - Bien lire les mentions d'étiquetage
 - Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison**
 - Dans la plage horaire de traitement de 5 H

COUCHER DU SOLEIL



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- > Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- > Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- > Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté)

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Foire aux questions](#) sur le site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance](#) (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)



**Cliquez sur les
vignettes pour
retrouver les notes
complètes**



Datura stramoine

Datura stramonium

Taxonomie

Nom scientifique actuel : *Datura stramonium* L., 1753.

Classe : Dicotylédones – Ordre : Solanales. Famille : Solanaceae.

Genre : *Datura* - Espèce : stramonium - Code OEPP: [DATST].

Noms vernaculaires : Pomme épineuse, chasse taupes, herbe des sorciers.



Le datura est une plante annuelle herbacée de la famille des solanacées produisant des alcaloïdes atropiniques, substances toxiques pour l'homme et l'animal. Soyez vigilant

Cliquer sur l'image pour lire la note complète

Plante robuste, à tige épaisse, se ramifiant en parasol.

Feuilles pétiolées, entières ou souvent grossièrement dentées.

Fleur solitaire, grande, blanche ou mauve, pédicellée, pentamère (❶); calice tubulaire à lobes dentiformes; corolle en trompette, plissée longitudinalement, à lobes à peine marqués, mais à apex matérialisés par de longs mucrons (❶,❷).

Fruit: grosse capsule ovoïde généralement épineuse (❸).



Datura ferox



Datura wrightii



Datura stramonium

Cliquer ici pour voir la fiche d'identification complète

2 pérennes

4 espèces présentes en France

2 annuelles

***Datura wrightii*,
*Datura innoxia*** (en bas à droite)



Datura ferox



Datura stramonium



Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales. Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

Comité de rédaction

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône Didier RICHY

Chambre d'Agriculture de la Drôme Elsa ALARD, Alixe SANQUER

Chambre d'Agriculture du Var Julie MAZEAU

Chambre d'Agriculture de Vaucluse Marine GALANOPOULO, Florine THEVENOT



Observations

Association des Vignerons de la Sainte Victoire
CAPL

Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône (13)

Chambre d'Agriculture de la Drôme (26)

Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes (05)

Chambre d'Agriculture du Var (83)

Chambre d'Agriculture de Vaucluse (84)

CTIFL- La Tapy

Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**La stratégie
écophyto 2030**

Réduire et améliorer
l'utilisation des phytos



Vous abonner



Devenir
observateur
& contact



Tous les BSV
PACA